

Pour diffusion immédiate

## Commission de la présidence du conseil

### **Étude publique du rapport annuel du Conseil des Montréalaises et du rapport annuel du Conseil interculturel de Montréal**

**Montréal, le 24 avril 2008** – Dans le cadre de son programme d'activité 2008, la commission permanente du conseil municipal sur la présidence du conseil vous invite à participer à une séance publique qui portera sur le rapport annuel du Conseil des Montréalaises et le rapport annuel du Conseil interculturel de Montréal :

**Le lundi 12 mai 2008, à 19 h  
Hôtel de ville, salle du conseil  
275, Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)**

La séance débutera par une présentation des rapports annuels suivie d'une période de questions et d'interventions du public pour se terminer par une période de questions et d'interventions des membres de la commission.

C'est en 2004 que le conseil municipal instituait le Conseil des Montréalaises en lui confiant notamment le mandat de conseiller l'Administration sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises et sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes. Quant au Conseil interculturel de Montréal, ses fonctions sont prévues à l'article 83.2 de la Charte de la Ville de Montréal. Le Conseil interculturel de Montréal donne, entre autres, son avis sur les services et les politiques municipales à mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville.

La commission débute son programme d'activité pour l'année 2008 en s'intéressant aux conseils consultatifs, outils de démocratie municipale. Elle étudiera également les rapports de l'Ombudsman de Montréal et de l'Office de consultation publique de Montréal le 4 juin.

Les personnes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires sont priées de s'inscrire au cours des 30 minutes précédant l'assemblée ou de communiquer avec la Direction du greffe au 514 872-3770. La documentation est disponible pour consultation dans les bureaux Accès Montréal, dans les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe, salle R.134 de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, et sur le portail de la Ville de Montréal [www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions).

Présidée par M. Marcel Parent, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord et président du conseil municipal, la commission est formée de Mme Claire Saint-Arnaud, vice-présidente et conseillère de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, M. Marvin Rotrand, vice-président et conseiller de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère de l'arrondissement d'Ahuñtic-Cartierville, Mme Anie Samson, maire de l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, M. Claude Trudel, maire de l'arrondissement de Verdun, M. Warren Allmand et M. Marcel Tremblay, conseillers de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

-30-

Renseignements : Direction du greffe  
Comités et commissions du conseil (514) 872-3770  
[ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions)